



N° de feuillet (du même grade)

... 1 / 1 ...

A compléter	Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	0	0
% de femmes	0%	0%
Nombre d'hommes	2	1
% d'hommes	100%	50%
TOTAL	100%	50%

### COLLECTIVITE : COMMUNE DE LE REVEST LES EAUX

### TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

### AU TITRE DE L'ANNEE 2024

(un seul tableau par grade au titre de l'année 2024)

Nomination possible sous réserve de respecter le taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante (sauf pour le cadre d'emplois des agents de police municipale).  
Vu l'arrêté 2021/92 en date du 15 avril 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent / comité social territorial compétent,

NOM, D'USAGE - PRENOM (si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNETE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITEE DE LA PROMOTION (1)
FEMENIAS LUC	H	Agent de maîtrise	01/09/2019	01/09/2029	8	Au 12/02/2023	Au 01 juillet 2024

(1) au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création.

A Le Revest les Eaux, le 26 juin 2024

Le Maire

Ange MUSSO

